



# Procédure d'inscription ou de réinscription 2023-2024

## Accueil périscolaire le Dahut

- ❖ Soirée d'inscription et bilan le **09 Mai 2023**
- ❖ Vous avez participé à la soirée d'inscription et bilan, vous pouvez donc nous retourner votre dossier complet entre le **9 Mai 2023 et le 22 Mai 2023**.
- ❖ Ouverture des accès sur le site internet du Dahut [www.ledahut.fr](http://www.ledahut.fr) à partir du **5 Juin 2023 avec un accès prioritaire jusqu'au Dimanche 18 Juin 2023 inclus**.
- ❖ Vous n'avez pas participé à la soirée d'inscription et bilan à compter du **22 Mai 2023**, envoyer une demande de constitution de dossier d'inscription ou de réinscription par courriel à l'adresse suivante: [contact@ledahut.net](mailto:contact@ledahut.net) en précisant le nom, prénom de votre/vos enfant(s). Vous pourrez faire vos demandes de préinscription sur le site internet à partir du **Lundi 19 Juin 2023 (midi)**.
- ❖ Pour plus d'information et visiter nos locaux nous organisons des « Portes Ouvertes » le **13 Mai 2023**
- ❖ Nous serons fermés pour congés annuels à **partir du 27 Juillet 2023 au 7 Août 2023 inclus**.

### ❖ Pour réinscrire votre enfant, vous devez :

- Faire la demande de réinscription par courriel afin de recevoir la fiche sanitaire de votre/vos enfant(s), à nous retourner dûment complétée et mise à jour si besoin (allergies, personnes autorisées à récupérer l'enfant, etc...)
- Fournir par courriel :
  - La photocopie du carnet de santé (pages vaccinations)
  - 1 attestation d'assurance (responsabilité civile de l'enfant)
  - 1 attestation CAF pour le quotient familial ou dernier avis d'imposition (non transmission = tarif appliqué sur la tranche de QF la plus élevée)
  - 1 RIB + autorisation de prélèvement signée (uniquement pour les nouvelles familles ou en cas de changement de coordonnées bancaires),
- **Etre à jour de vos règlements de facture en cours.**

### ❖ Pour inscrire votre enfant, vous devez :

- Faire la demande d'inscription par courriel, afin de recevoir la fiche sanitaire de votre/vos enfant(s), à nous retourner dûment complétée (allergies, personnes autorisées à récupérer l'enfant, etc...)
- Fournir par courriel:
  - La photocopie du carnet de santé (pages vaccinations)
  - 1 attestation d'assurance (responsabilité civile de l'enfant)
  - 1 attestation CAF pour le quotient familial ou dernier avis d'imposition (non transmission = tarif appliqué sur la tranche de QF la plus élevée)
  - 1 RIB + autorisation de prélèvement

Une fois le dossier complet, vos accès au site internet du Dahut [www.ledahut.fr](http://www.ledahut.fr) seront ouverts vous recevrez par mail vos identifiant afin que vous puissiez faire vos demandes d'inscription.

**Attention**, dès lors que votre demande d'inscription aura été validée par le secrétariat, les inscriptions réalisées pour la période du Vendredi 1<sup>er</sup> Septembre 2023 au Vendredi 20 Octobre 2023 ne pourront plus être annulées sauf situation exceptionnelle (cf. art.8 et 10 du Règlement de fonctionnement).

Pour les inscriptions concernant les périodes scolaires entre chaque période de vacances scolaires, vous aurez la possibilité de les modifier jusqu'au jeudi précédant chaque période de vacances scolaires (cf. art 8 du règlement de fonctionnement).